

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2022

Etaient présents : Mmes FRANCOIS, HERMET, LAURIER, SOUM-GLAUDE, VINCENT

Mrs : AZEMA, BETEILLE, CANAL, HERRERO, MICHEL,

Absents excusés : Mme FUMEY, Mrs CASSAN, FOUCQUE, PALAU, PONTIER

ACQUISITION TERRAIN

Le Conseil Municipal a décidé de préempter le bien situé rue Bertrand de Saissac, cadastré section C n° 451 d'une surface de 665 m² aux conditions financières suivantes, soit une offre d'acquisition au prix de trente-six mille euros. En effet, ce bien permettrait l'installation d'une aire de pique-nique pour les touristes ou administrés amenés à se rendre au Château de Saissac et rentrerait dans le cadre du projet d'aménagement paysager d'espaces naturels et cultivés du vallon de l'Aiguebelle à vocation patrimoniale et touristique de la commune.

POINT CHEMIN DE SERVICE

Suite aux éléments fournis par le service de la publicité foncière concernant la demande d'actes de propriété sur le chemin de service situé au Fort, la commune de Saissac décide de suivre le conseil du cabinet Labry et de ne pas poursuivre une quelconque procédure.

VENTE MATERIEL

Le Conseil Municipal a décidé de céder l'ancien matériel de cuisine (four et hotte) du Centre Culturel à l'association « La Distillerie », association communale sur Ventenac Cabardès (11610) au prix de 500.00 €.

PROJET AGRIVOLTAÏQUE

Le Conseil Municipal apporte son soutien à la société SOLVEO ENERGIE dans la poursuite de son projet sur le territoire communal présenté lors de la réunion du 13 avril 2021.

PERMANENCE ELECTIONS - 1^{er} et 2^{ème} TOUR

Un tableau de permanence pour les deux tours des élections présidentielles est établi avec les membres du Conseil Municipal présents.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF (Commune, Site, Eau/Assainissement)

Le compte administratif de la Commune s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE	Section de fonctionnement	959 465.63 €	1 136 147.51 €
L'EXERCICE	Section d'investissement	931 743.96 €	600 471.30 €

REPORT DE	Report en section de fonctionnement		698 324.58 € (excédent)
L'EXERCICE 2020	Section d'investissement	89 707.01 € (déficit)	

RESULTAT	Solde de fonctionnement	+ 875 048.82 €
DEFINITIF	Solde d'investissement	- 420 979.67 €

Le Maire ayant quitté la salle, le compte administratif a été voté à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA REGIE DU SITE

Le compte administratif du site s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE	Section de fonctionnement	95 118.01 €	119 167.04 €
L'EXERCICE	Section d'investissement	12 162.09 €	34 615.36 €

REPORT DE	Report en section de fonctionnement	10 802.30 € (déficit)	
L'EXERCICE 2020	Section d'investissement	13 608.41 € (déficit)	

RESULTAT	Solde de fonctionnement	+ 13 246.73 €
DEFINITIF	Solde d'investissement	+ 8 844.86 €

Le Maire ayant quitté la salle, le compte administratif a été voté à l'unanimité

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le compte administratif du budget de l'eau et de l'assainissement s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE	Section d'exploitation	211 208.38 €	239 146.24 €
L'EXERCICE	Section d'investissement	70 922.75 €	46 699.17 €

REPORT DE	Report en section de fonctionnement	4 150.84 € (déficit)	
L'EXERCICE 2020	Section d'investissement		198 351.28 € (excédent)

RESULTAT	Solde de fonctionnement	+ 23 787.02 €
DEFINITIF	Solde d'investissement	+ 174 127.70 €

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2021 DES DIVERS BUDGETS

La comptabilité du Percepteur étant identique à celle de la Commune, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité les différents comptes de gestion pour l'année 2021.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 (Commune, Site, Eau/Assainissement)

Le budget principal, pour l'exercice 2022, est équilibré en recettes et dépenses en section de fonctionnement aux montants de :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
1 496 300.33 €	1 496 300.33 €

Le budget principal pour l'exercice 2022 est en suréquilibre en section d'investissement du fait de la cession du village vacances.

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
1 571 423.54 €	2 190 790.45 €

Le budget annexe de la gestion du site, pour l'exercice 2022, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
106 170.00 €	106 170.00 €	18 300.00 €	18 300.00 €

Le budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2022, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
219 068.53 €	219 068.53 €	516 338.81 €	516 338.81 €

VOTE DES TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020 et les reconduire à l'identique sur 2021 en tenant compte de la fusion de la part communale et départementale sur le TFPB soit :

Taxe foncière (bâti) : 41.71 % dont taux départemental 2020 de 30.69 %

Taxe foncière (non bâti) : 74.94 %
CFE : 21.17 %

QUESTIONS DIVERSES

- Considérant que la CPAM de l'Aude a versé par erreur les indemnités journalières à un agent suite à son accident de travail survenu le 20/01/2022, le Conseil Municipal décide de demander le remboursement de la somme perçue par erreur soit la somme de 675.96 € à l'agent concerné.
- Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour une manifestation de l'Association Audoise des Amateurs d'Automobiles Anciennes le 16 octobre 2022.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 H 00

Le Maire

